

FORMATION

Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur (VTC)

Certification RS – RS5637 – [Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur \(VTC\)](#)

Public concerné : Demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle

Pré-requis :

- ✓ Avoir son permis B depuis au moins 3 ans
- ✓ Avoir un casier judiciaire B2 vierge

Objectifs de la formation :

La formation a pour objectifs de conférer au stagiaire :

- ✓ Préparer la réussite à l'examen théorique VTC
- ✓ Préparer la réussite à l'examen pratique VTC
- ✓ Maîtriser la préparation de sa mission, la conduite sécurisée et la qualité de service à bord de son véhicule
- ✓ Obtenir l'habilitation d'accès à la profession de Chauffeur de VTC en vue de l'obtention de la carte professionnelle.

Durée de la formation : La durée moyenne de la formation est estimée à 72 heures

Type : Les cours ont lieu en présentiel du lundi au samedi de 9h à 17h et à distance sur la plateforme e-learning :

Moyens pédagogiques et techniques :

- Moyens techniques : la formation est dispensée dans une salle de formation d'environ 35m2, aménagée avec une table de conférence pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes, des chaises, un paper board, un vidéoprojecteur + écran, un tableau blanc et un ordinateur portable.
- Moyens pédagogiques : chaque stagiaire reçoit un livret comprenant des fiches techniques, un rappel des différents thèmes abordés, une feuille d'évaluation de fin de module sous forme de QCM. Les stagiaires ont également accès aux QCM en ligne afin de renforcer leurs connaissances à distance.
- Outils : Power Point, DVD, vidéos.
- Mise à disposition d'une berline aux normes VTC équipée double-commande pour la formation pratique et le passage à l'examen (Toyota Corolla en boîte automatique)

Modalités d'encadrement :

Le stagiaire est suivi par le formateur-référent qui est responsable du suivi pédagogique durant tout le stage et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le référent-formateur s'assure du bon déroulement du stage et dans cette perspective assure une fonction de contact régulier entre le stagiaire, le prescripteur (le cas échéant) et le centre d'examen. A cet effet, les coordonnées du référent-formateur (téléphone et mail) sont communiquées au stagiaire avant l'entrée en formation, lors de la remise du livret d'accueil du stagiaire. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage peut ainsi être portée à la connaissance du formateur pour une résolution dans les meilleurs délais.

Évaluation en cours de formation :

- A la fin de chaque module, le stagiaire est évalué par le biais d'un QCM comprenant 20 questions en lien avec les thèmes abordés. Le candidat devra obtenir une note minimum correspondant aux critères d'admissibilité de l'examen (voir annexe).
- Les stagiaires ont également accès aux QCM et QRC en ligne durant tout le temps de la formation afin de renforcer leurs connaissances, évaluer leur progression et se préparer à l'examen théorique dans les mêmes conditions.

Les résultats aux QCM blancs servent de critères pour évaluer les acquis des stagiaires et leur délivrer une attestation de formation en fin de stage.

Certification : L'action de formation est sanctionnée par le passage d'une certification qui a vocation à valider un ensemble de compétences par le biais de 2 épreuves. L'épreuve d'admissibilité (théorie) puis l'épreuve d'admission (pratique).

Le stagiaire se présente en candidat libre à l'examen d'accès à la profession de Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur. L'examen et son évaluation sont organisés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. L'inscription à l'examen se fait exclusivement en ligne sur le site dédié : <https://www.exament3p.fr/>. Les frais d'examen, à la charge du stagiaire, sont fixés par la chambre des métiers et de l'artisanat au 1^{er} janvier de chaque année et lisible sur le site de la [CMA](#). Le stagiaire peut choisir de déléguer son inscription au centre de formation et inclure les frais d'examen dans les frais de formation s'il souhaite financer sa formation avec son CPF (si la totalité des fonds est disponible).

PROGRAMME

Déroulé de la formation :

MODULE A. - Réglementation du transport public particulier de personnes

Nombre d'heures : 14h (2 jours)

Formateur : Helmi Mamlouk, Formateur

- ✓ Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- ✓ Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- ✓ Obligations générales relatives aux véhicules.
- ✓ Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- ✓ Composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- ✓ Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité de transport public particulier de personnes.
- ✓ Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- ✓ Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- ✓ Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- ✓ Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- ✓ Réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande (notions)
- ✓ Règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé (notions)
- ✓ Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- ✓ Dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- ✓ Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- ✓ Présentation des documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

MODULE B. – Sécurité routière

Nombre d'heures : 7h (1 jour)

Formateur : Helmi Mamlouk, Formateur

- ✓ Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;

- ✓ Le mécanisme du permis à points ;
- ✓ Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité ;
- ✓ Les règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- ✓ Les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- ✓ Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- ✓ Les règles de prudence pour préserver la sécurité ;
- ✓ Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

MODULE C. – Gestion

Nombre d'heures : 21h (3 jours)

Formatrice : Helmi Mamlouk, Formateur

- ✓ Les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - Obligations et documents comptables ;
 - Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - Déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
 - L'amortissement
- ✓ Les différentes formes juridiques d'exploitation et leurs modes d'exploitation ;
- ✓ Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- ✓ Les différentes formalités déclaratives ;
- ✓ Composition et rôle des chambres des métiers et de l'artisanat ;
- ✓ Les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- ✓ Devis et facturation pour la réalisation d'une prestation
- ✓ Coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme).
- ✓ Notion de marge et utilisation pour calculer un prix de vente.

MODULE D. - Développement commercial

Nombre d'heures : 14h (2 jours)

Formateurs : Helmi Mamlouk, Formateur

- ✓ Principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...).
- ✓ Les qualités de la prestation commerciale VTC.
- ✓ Prospection et fidélisation clients
- ✓ Construire un plan de communication on-line et offline
- ✓ Développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

MODULE E. – Français – Relations clients

Nombre d'heures : 7h (1 jour)

Formatrice : Helmi Mamlouk, Formateur

- ✓ Explication de l'épreuve de français
Exercices et tests

MODULE F. – Anglais professionnel

Nombre d'heures : 7h (1 jour)

Formatrice : Sonia BENNA

- ✓ Explication de l'épreuve de français
Exercices et tests

MODULE G. – Pratique

Formateur : Helmi MAMLOUK

Stage de conduite : 2 heures

- ✓ Relations Clients
- ✓ Culture touristique
- ✓ Réalisation devis/facture et utilisation des outils de navigation

CHABAN FORMATIONS
73, RUE DE LA PLAINE
75028 PARIS
TEL : 09 67 76 45 15
SIRET : 819 490 749 00028